

ANNEXE 1

Extrait de la convention APY/AFFP01/2022 entre Aéropyrénées et AFFP pour formation FI :

Prérequis d'entrée en stage (exigés par le FCL.905 FI avant l'entrée en stage) :

- * Être âgée de 18 ans révolus.
- * Détenir une licence CPL(A)
- * Détenir une qualification SEP en état de validité ;
- * Détenir un certificat médical en état de validité ;
- * Détenir une expérience minimum de 200h en VFR
- * 30h de SEP dont min. 5h dans les 6 derniers mois

Au-delà des prérequis susmentionnés la validation définitive d'entrée en stage sera confirmée par Aéropyrénées après étude du dossier sur la base de l'expérience de la Lauréate.

Aéropyrénées se réserve le droit de ne pas accepter en stage une Lauréate sans versement d'indemnité compensatrice.

Pendant leur cursus de formation :

- * Les Stagiaires devront se conformer, pendant la durée de leur formation, aux dispositions du règlement intérieur du centre Aéropyrénées de formation et de manière générale à l'ensemble de la réglementation applicable à l'Ecole ;
- * Pour l'ensemble du stage et préalablement au démarrage des formations, chaque Candidate devra avoir pris connaissance du règlement intérieur d'Aéropyrénées et adhéré à ces règles en le signant ;
- * En cas d'indiscipline répétée ou manquement grave au règlement intérieur, Aéropyrénées pourra proposer l'exclusion de la Lauréate lors d'un entretien contradictoire. Dans ce cadre et sans préjuger de la décision finale, Aéropyrénées se réserve la possibilité de suspendre temporairement la formation de la Lauréate ;
- * En tout état de cause, les décisions relatives aux Lauréates, concernant leur exclusion d'un stage pour cause d'indiscipline ou manquement grave au règlement intérieur, seront prises en dernier ressort conjointement par Aéropyrénées et l'AFFP ;
- * Les documents et le matériel qui seront confiés aux Lauréates à titre temporaire devront être restitués en fin de formation. Ils demeurent la propriété exclusive d'Aéropyrénées.

Localisation du stage de pilotage FI

Le stage de pilotage FI de nuit peut s'effectuer sur le site Aéropyrénées de Perpignan ou sur le site Aéropyrénées de Toussus le Noble ; la localisation étant décidée par Aéropyrénées en fonction des dates de stages et du plan de charge des centres.

Interruption de stage indépendante de la volonté de la Lauréate

Si une Lauréate ne peut poursuivre intégralement le stage de pilotage FI pour des raisons indépendantes de sa volonté (accident, maladie, etc.), ou pour des raisons imputables ou non à Aéropyrénées que celles-ci remettent en cause l'issue de la formation dans les délais prévus, il lui sera proposé une interruption du stage et une admission ultérieure pour une formation complémentaire dans une période à convenir entre l'intéressée et Aéropyrénées.

Interruption de stage en raison d'insuffisance technique ou pédagogique de la Lauréate, et compléments de formation

En cas de difficultés techniques ou pédagogiques rencontrées en cours du stage de pilotage FI et si celles-ci compromettent définitivement l'issue positive de la formation, la Lauréate pourra se voir proposer :

- * Soit un complément de formation à effectuer à la suite du stage ou après une période de répit ;
- * Soit une interruption de sa formation en cours, assortie d'une recommandation en termes de perfectionnement ou de réentraînement. Elle ne pourra être réadmise en formation qu'après avoir satisfait à une nouvelle évaluation opérée au sein d'Aéropyrenées.

Dans tous les cas, la Lauréate pourra renoncer à la poursuite de sa formation.

Responsabilité vis à vis des lauréates

La responsabilité d'Aéropyrenées ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses préposés que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution de la Convention et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde d'Aéropyrenées. Aéropyrenées déclare assurer sa responsabilité civile en tant qu'exploitant d'aéronef auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et à ce titre prend en charge dans les conditions et exclusions prévues par ladite police d'assurance, les dommages matériels et corporels relatifs aux accidents impliquant ses aéronefs. Une attestation d'assurance sera transmise sur demande écrite.

Cas de force majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables du retard dans l'exécution de leurs obligations ou de leurs inexécutions, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil. La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie à compter de la date à laquelle elle sera en mesure de constater que l'évènement de force majeure le mettra dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'évènement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure devait se poursuivre au-delà de cinq (5) mois, les Parties se réuniront afin de décider des modalités de résiliation de la présente Convention, sans que cela puisse entraîner des dommages et intérêts pour la Partie lésée.



DEVIS FORMATION FI (A) Flight Instructor

Date du devis :
Durée de validité :

Nom :
Prénom :
Mail :

Détail de la formation	Heures
Psycho-Pédagogie	25
Théorie	100
Cours théoriques, Exercices pratiques, Contrôle	
Pratique	30
FNPT II	5
Vol en double commande - CAP 10 ou R2160 (Vrilles / Voltige)	1
Vol en double commande monomoteur - SEP	19
Vol en solo mutuel monomoteur - SEP	5
Forfait documentation : manuel pilote avion & guide FH	Offert
Taxes d'atterrissages	Forfait
Frais annexes	4
Evaluation	1
Frais de testeur	Forfait
Contrôle final Vol + Exposé	3
	159 HEURES
TOTAL	9 990 €

Dans le cadre de la formation professionnelle, nos tarifs sont exonérés de TVA. Ce devis n'est pas contractuel mais réaliste et dépend des évolutions éventuelles du prix des carburants.

Les frais de dossier DGAC ne sont pas inclus dans le devis.

Dans le cadre d'un financement professionnel, des frais de dossiers seront appliqués.

L'habilitation FI Nuit n'est pas incluse dans le devis. Vous pourrez recevoir sur simple demande le devis correspondant.

SAS AEROPYRENEES
ATO 0038
Aéroport - Tél : +33 (0) 4 68 61 06 19
66000 PERPIGNAN
RCS : 392 246 294 00020

BON POUR ACCORD

Fait à :
Le :
Signature :



50 YEARS OF EXPERIENCE
SAVE THE DATE
JUL 2021

SAS AEROPYRENEES FLIGHT TRAINING CENTER - FR ATO 0038

Aéroport de Perpignan - 66 000 PERPIGNAN - FRANCE

Tel : +33 (0) 4 68 61 06 19 - Fax : +33 (0) 4 68 61 01 17 - info@aeropyrenees.com

N° Activité : 91660115466 - Siret : 392 246 294 000 20

ANNEXE 2

Extrait de la convention # MER/AFFP01/2022 entre Mermoz et AFFP pour formation ATPL modulaire accompagné :

Contenu du programme de formation

Le programme du stage de formation ATPL modulaire accompagné s'articule autour :

- D'une instruction sol comprenant :
0h de Psychopédagogie, 850h de cours/exposés/briefings et 79h de simulateur
- D'une instruction vol comprenant :
77h de vol en instruction et 130h de solo mutuel
77H de vol en instruction sur Sonaca 200 (ou équivalent), Tecnam P2010 ou Tecnam P2006t

Prérequis d'entrée en stage ATPL modulaire :

- Être âgée de 18 ans révolus.
- Détenir un certificat médical de classe 1 en état de validité ;
- Avoir un niveau baccalauréat
- Un bon niveau de langue anglaise est conseillé (CEFR B2 Minimum)

Au-delà des prérequis susmentionnés la validation définitive d'entrée en stage sera confirmée par Mermoz Academy après étude du dossier sur la base de l'expérience de la Lauréate et des sélections. Mermoz Academy se réserve le droit de ne pas accepter en stage une Lauréate sans versement d'indemnité compensatrice.

Pendant leur cursus de formation :

- Les Stagiaires devront se conformer, pendant la durée de leur formation, aux dispositions du règlement intérieur du centre Mermoz Academy de formation et de manière générale à l'ensemble de la réglementation applicable à l'École ;
- Pour l'ensemble du stage et préalablement au démarrage des formations, chaque Candidate devra avoir pris connaissance du règlement intérieur de Mermoz Academy et adhéré à ces règles en le signant ;
- En cas d'indiscipline répétée ou manquement grave au règlement intérieur, Mermoz Academy pourra proposer l'exclusion de la Lauréate lors d'un entretien contradictoire. Dans ce cadre et sans préjuger de la décision finale, Mermoz Academy se réserve la possibilité de suspendre temporairement la formation de la Lauréate ;
- En tout état de cause, les décisions relatives aux Lauréates, concernant leur exclusion d'un stage pour cause d'indiscipline ou manquement grave au règlement intérieur, seront prises en dernier ressort conjointement par Mermoz Academy et l'AFFP ;
- Les documents et le matériel qui seront confiés aux Lauréates à titre temporaire devront être restitués en fin de formation. Ils demeurent la propriété exclusive de Mermoz Academy

Localisation du stage de pilotage ATPL modulaire accompagné

Le stage de pilotage ATPL modulaire accompagné peut s'effectuer sur les sites de l'aéroport de Tours, Nîmes, San Diego et Rungis ; la localisation étant décidée par Mermoz Academy en fonction des dates de stages et du plan de charge des centres.

Interruption de stage indépendante de la volonté de la Lauréate

Si une Lauréate ne peut poursuivre intégralement le stage de pilotage ATPL modulaire accompagné pour des raisons indépendantes de sa volonté (accident, maladie, etc.), ou pour des raisons imputables ou non à Mermoz Academy, que celles-ci remettent en cause l'issue de la formation dans les délais prévus, il lui sera proposé une interruption du stage et une

admission ultérieure pour une formation complémentaire dans une période à convenir entre l'intéressée et Mermoz Academy.

Interruption de stage en raison d'insuffisance technique ou pédagogique de la Lauréate, et compléments de formation

En cas de difficultés techniques ou pédagogiques rencontrées en cours du stage de pilotage ATPL modulaire accompagné pour et si celles-ci compromettent définitivement l'issue positive de la formation, la Lauréate pourra se voir proposer :

*Soit un complément de formation à effectuer à la suite du stage ou après une période de répit

*Soit une interruption de sa formation en cours, assortie d'une recommandation en termes de perfectionnement ou de réentraînement. Elle ne pourra être réadmise en formation qu'après avoir satisfait à une nouvelle évaluation opérée au sein de Mermoz Academy.

Dans tous les cas, la Lauréate pourra renoncer à la poursuite de sa formation.

Responsabilité vis-à-vis des Lauréates

La responsabilité de Mermoz Academy ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses préposés que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution de la Convention et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde de Mermoz Academy.

Mermoz Academy déclare assurer sa responsabilité civile en tant qu'exploitant d'aéronef auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et à ce titre prend en charge dans les conditions et exclusions prévues par ladite police d'assurance, les dommages matériels et corporels relatifs aux accidents impliquant ses aéronefs. Une attestation d'assurance sera transmise sur demande écrite.

DEVIS

DATE DU DEVIS : 12/09/2022

VALIDITÉ : 2 mois

NOM | PRÉNOM :

E-MAIL :

Phase de la formation	Heures de formation	Prix option
Private Pilot Licence (PPL) E-learning Cours au sol Double commande & évaluation Vol en solo Qualification vol de nuit	Suivant stagiaire 33h 25h 20h 5h	
Time Building - Imbursement Vol en solo • <i>USA, San Diego (logement inclus)</i>	110h	
ATPL Théorique à distance & FCL E-learning – Plateforme Mermoz 10 jours de présence sur site obligatoire • <i>Présentiel (Paris ou Tours) + Livres</i> FCL.055D (Offert pour les time building USA)	9 mois environ 750h	
Multi Engine Piston (MEP) Double commande Simulateur FNPT II Cours au sol	6h 1h 19h	
Commercial Pilot Licence (CPL) Double commande Simulateur FNPT II Cours au sol	20h (dont 5h en VSV) 5h 34h	
Instrument Rating / Multi Engine (IR/ME) Double commande Simulateur FNPT II Cours au sol	17h 34h 35h	
Upset Prevention Recovery Training Advanced (UPRT Ad.) Double commande Cours au sol • <i>Option TB30-Epsilon</i>	4h 5h	+ 2 500€
Multi Crew Coordination (MCC) – Basic Jet Cours au sol Simulateur type B737 (PF/PM) - Paris • <i>MCC – APS :</i> <i>Cours au sol</i> <i>Simulateur type B737 (PF/PM)</i> <i>Paris ou Berlin (hors transport & logement)</i>	31h 47h 40h	
Divers 1 Test PPL & CPL 1 Test IR/ME – MEP Uniforme / Ipad / Casque de vol Cours d'Anglais	300h	Inclus Inclus Inclus Inclus
Vous avez des heures de vol ? Nous pouvons vous faire un devis sur mesure ! Exonération de TVA – Formation professionnelle Les tarifs indiqués sont mis à titre indicatif et peuvent être révisés (réglementaire, évolution des prix du carburant, etc.) Assurance perte d'aptitude médicale classe 1 offerte la 1ère année Frais de dossier DGAC non inclus – Exonération suivant statut	287 Heures de vol et simulateur (avec MCC APS)	99 900€* *(+ option éventuelle)

Air Paris Academy Training

SAS au capital de 50 000€ - Siège social : 40 rue de l'Aéroport - 37100 TOURS

RCS 842 514 085 - www.mermoz-academy.com

02 47 54 45 75 | 07 63 19 05 96

Organisme de Formation n° : 24 37 03827 37 – Préfecture du Centre Val De Loire

BON POUR ACCORD :

Fait à :

Le :

Signature :

ANNEXE 3

Extrait de la convention # MER/AFFP02/2022 entre Mermoz et AFFP pour formation ATPL théorique en distanciel

Contenu du programme de formation

Le programme de formation ATPL théorique à distance a pour objectif d'obtenir les 14 certificats de l'ATPL théorique.

La stagiaire suivra sa formation théorique à distance. Il y aura pour débiter un stage de formation initial : un présentiel de 2 semaines en visioconférences dont quelques ½ journées sur site à Rungis obligatoire

Matière Heures de formation Stage initial

• Accueil / présentation du stage et de l'outil pédagogique	2
• 010 Droit aérien et circulation aérienne.....	3
• 021 Connaissance des aéronefs	2
(Cellule et systèmes, électricité, motorisation et équipements de secours)	
• 022 Instrumentation	6
• 031 Masses et centrage.	2
• 032 Performances.	1
• 033 Préparation et suivi du vol.	6
• 040 Performance humaine	2
• 050 Météorologie.	8
• 061 Navigation.	9
• 062 Radionavigation.	3
• 070 Procédures opérationnelles.	1
• 081 Mécanique du vol-Avion	5
• 090 Communications.	1
• 100 KSA -1cours (2h) + évaluation de groupe (3h).....	5
• Séance d'exercices.	4

TOTAL des HEURES de FORMATION 60 h
STAGE INITIAL

+ un webinaire mensuel, accessible sur inscription, limité à 30 places

Prérequis d'entrée en stage ATPL modulaire

- Être âgée de 18 ans révolus à la délivrance de la licence
- Être titulaire de la licence de Pilote Privé Avion PPL(A) en état de validité
- Avoir un niveau de connaissances suffisant en mathématiques et en physique (test d'évaluation d'entrée en stage – certains candidats peuvent en être dispensés en fonction de leur niveau d'étude – bac technique/scientifique minimum)
- Être titulaire du certificat d'aptitude médicale de classe 1

Au-delà des prérequis susmentionnés la validation définitive d'entrée en stage sera confirmée par Mermoz Academy après étude du dossier sur la base de l'expérience de la Lauréate et des sélections. Mermoz Academy se réserve le droit de ne pas accepter en stage une Lauréate sans versement d'indemnité compensatrice.

Pendant leur cursus de formation :

- Les Stagiaires devront se conformer, pendant la durée de leur formation, aux dispositions du règlement intérieur du centre Mermoz Academy de formation et de manière générale à l'ensemble de la réglementation applicable à l'École ;
- Pour l'ensemble du stage et préalablement au démarrage des formations, chaque Candidate devra avoir pris connaissance du règlement intérieur de Mermoz Academy et adhéré à ces règles en le signant ;
- En cas d'indiscipline répétée ou manquement grave au règlement intérieur, Mermoz Academy pourra proposer l'exclusion de la Lauréate lors d'un entretien contradictoire. Dans ce cadre et sans préjuger de la décision finale, Mermoz Academy se réserve la possibilité de suspendre temporairement la formation de la Lauréate ;

- En tout état de cause, les décisions relatives aux Lauréates, concernant leur exclusion d'un stage pour cause d'indiscipline ou manquement grave au règlement intérieur, seront prises en dernier ressort conjointement par Mermoz Academy et l'AFFP ; Les documents et le matériel qui seront confiés aux Lauréates à titre temporaire devront être restitués en fin de formation. Ils demeurent la propriété exclusive de Mermoz Academy

Interruption de stage indépendante de la volonté de la Lauréate

Si une Lauréate ne peut poursuivre intégralement la formation ATPL théorique en distanciel pour des raisons indépendantes de sa volonté (accident, maladie, etc.), ou pour des raisons imputables ou non à Mermoz Academy, que celles-ci remettent en cause l'issue de la formation dans les délais prévus, il lui sera proposé une interruption du stage et une admission ultérieure pour une formation complémentaire dans une période à convenir entre l'intéressée et Mermoz Academy

Responsabilité vis-à-vis des Lauréates

La responsabilité de Mermoz Academy ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses préposés que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution de la Convention et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde de Mermoz Academy.

Mermoz Academy déclare assurer sa responsabilité civile en tant que centre de formation ATO auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable

Situation sanitaire

Au vu de la situation sanitaire liée à la covid-19, Mermoz Academy fera ses meilleurs efforts pour assurer la Prestation telle que prévue à la Convention dans ce contexte.

La réglementation française liée à la situation sanitaire peut impliquer une modification des Prestations, notamment en termes de délai de formation, l'AFFP en sera immédiatement informée et les Parties se concerteront aux fins de prévoir les nouvelles modalités de mise en œuvre.

Institut Aéronautique Jean MERMOZ
(Groupe MERMOZ ACADEMY)
43 Avenue Robert Schuman - Parc ICADE - BP
60444
94593 RUNGIS Cedex
France
+33 (1) 46 86 81 00
infos@mermoz-academy.com
Joana MIGUEL
jmiguel@mermoz-academy.com
0146868100

MERMOZ ACADEMY / RUNGIS

DEVIS RELATIF A UNE FORMATION THEORIQUE ATPL AVION - PAR
CORRESPONDANCE - AVEC OUVRAGES NUMERIQUES UNIQUEMENT

EN ANGLAIS OU FRANCAIS

DATE DE STAGE INITIAL A DEFINIR

SOUS RESERVE D UN PPL AVION EN COURS DE VALIDITE + TEST D ENTREE OU
DIPLOME SCIENTIFIQUE

Description	Prix unitaire	Remise	Montant HT
FORMATION ATPL AVION A DISTANCE ACCES A LA PLATEFORME DE TELE ENSEIGNEMENT SUR 18 MOIS	1 404,00 €		1 404,00 €
STAGE INITIAL FORMATION ATPL A DISTANCE SUR 10 JOURS EN VISIOCONFERENCE - PERIODE A DEFINIR SELON CALENDRIER + MODULE 100KSA EN 3 PARTIES SUR PLACE A RUNGIS	1 220,00 €		1 220,00 €
18 mois - Tous les certificats ATPL(A) Bénéficiez de la banque de données e-learning ATPL Avion (14 épreuves) de l'Institut MERMOZ regroupant les questions d'examen les plus proches possibles de celles que vous rencontrerez en conditions réelles pendant 18 mois.	109,90 €		109,90 €
PACK Digital Version 2021 ATPL(A) - English Version New programme EASA 2021 : PACK ATPL(A) Collection published in partnership by ENAC and Institut MERMOZ, in cooperation w/ AIRBUS. These books are fully compliant with ATPL(A) EASA standards and learning objectives. OU DOC EN FRANCAIS	707,63 €	-20,00 %	566,10 €

Modalités et conditions de règlement :

En votre aimable règlement par virement bancaire
Code B.I.C : CEPARPP450
Code I.B.A.N : FR76 1450 5000 0208 0023 5116 318

Ce devis est valable 30 jours.
Toute commande est soumise à l'acceptation préalable de nos conditions
générales de vente

Total HT 3 300,00 €

Offre valable jusqu'au 13/07/2024

Bon pour accord
et signature

Fait à :

Le :

ANNEXE 4

Extrait de la convention # ENAC/2021/PA/0085 amendée MER/AFFP02/2022 entre l'ENAC et AFFP pour formation FI (A) de nuit

Contenu du programme de formation

Le programme du stage de pilotage FI de nuit (TRP .40) s'articule autour :

- D'une instruction sol comprenant :
 - La réglementation : 01.50 (Formal course)
 - Les facteurs humains : 01.00 (Formal course)
 - Tâches Pilotes (ATP nuit) : 03.00 (TP)
 - Mise en situation pédagogique (ASP) : 02.00 (TP)
- D'une instruction vol comprenant :
 - Module Pilotage (Vol de nuit 1) : 01.50 (Dual)
 - Briefing : 00.50
 - Module Pédagogie (Vol de nuit 2) : 01.00 (Dual)
 - Débriefing : 01.00

Prérequis d'entrée en stage

- Être âgée de 18 ans révolus
- Détenir une licence CPL(A) ou PPL(A) ;
- Détenir une qualification SEP en état de validité ;
- Détenir un certificat médical en état de validité ;
- Détenir une qualification FI(A) en état de validité
- Détenir la qualification vol de nuit sur avion conformément au FCL.810 ;
- Détenir une expérience minimum de 10h en VFR de nuit.

Localisation du stage de pilotage FI de nuit

Le stage de pilotage FI de nuit peut s'effectuer sur le centre ENAC de Muret ou sur le Centre ENAC de Biscarrosse ; la localisation étant décidée par l'ENAC en fonction des dates de stages et du plan de charge des centres.

Pendant leur cursus de formation :

- Les Stagiaires devront se conformer, pendant la durée de leur formation, aux dispositions du règlement intérieur du centre ENAC de formation et de manière générale à l'ensemble de la réglementation applicable à l'École ;
- Pour l'ensemble du stage et préalablement au démarrage des formations, chaque Candidate devra avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ENAC et adhéré à ces règles en le signant ;
- En cas d'indiscipline répétée ou manquement grave au règlement intérieur, l'ENAC pourra proposer l'exclusion de la Lauréate lors d'un entretien contradictoire. Dans ce cadre et sans préjuger de la décision finale, l'ENAC se réserve la possibilité de suspendre temporairement la formation de la Lauréate ;
- En tout état de cause, les décisions relatives aux Lauréates, concernant leur exclusion d'un stage pour cause d'indiscipline ou manquement grave au règlement intérieur, seront prises en dernier ressort conjointement par l'ENAC et l'AFFP ;
- Les documents et le matériel qui seront confiés aux Lauréates à titre temporaire devront être restitués en fin de formation. Ils demeurent la propriété exclusive de l'ENAC.

Interruption de stage indépendante de la volonté de la Lauréate

Si une Lauréate ne peut poursuivre intégralement le stage de pilotage FI de nuit pour des raisons indépendantes de sa volonté (accident, maladie, etc.), ou pour des raisons imputables ou non à l'ENAC et que celles-ci remettent en cause l'issue de la formation dans les délais prévus, il lui sera proposé une interruption du stage et une admission ultérieure

pour une formation complémentaire dans une période à convenir entre l'intéressée et l'ENAC.

Interruption de stage en raison d'insuffisance technique ou pédagogique de la Lauréate, et compléments de formation

En cas de difficultés techniques ou pédagogiques rencontrées en cours du stage de pilotage FI de nuit et si celles-ci compromettent définitivement l'issue positive de la formation, la Lauréate pourra se voir proposer :

- Soit un complément de formation à effectuer à la suite du stage ou après une période de répit
- Soit une interruption de sa formation en cours, assortie d'une recommandation en termes de perfectionnement ou de réentraînement. Elle ne pourra être réadmise en formation qu'après avoir satisfait à une nouvelle évaluation opérée dans un centre de l'ENAC.

Dans tous les cas, la Lauréate pourra renoncer à la poursuite de sa formation.

Modalités financières

Le stage de pilotage FI de nuit est pris en charge par l'ENAC aux Lauréates. La référence de la présente Convention « stage de pilotage FI de nuit Convention ENAC/AFFP » doit-être rappelée par chaque Lauréate sur sa fiche d'inscription au stage de pilotage FI de nuit et durant les échanges de mails avec l'ENAC afin de justifier de la gratuité dont elles bénéficient. Dans ces conditions les Lauréates seront exonérées du paiement du stage de pilotage FI de nuit.

Par exception, en cas de difficultés de la stagiaire, des compléments de formation peuvent se voir proposés. Ces compléments de formations sont facturés à la stagiaire sur la base des tarifs unitaires en vigueur tels que votés au dernier Conseil d'Administration de l'ENAC.

Les prestations d'hébergement et de restauration ne rentrent pas dans le cadre de la facturation des prestations de formation. Elles sont facturées directement aux Lauréates

Cas de force majeure

Les Parties ne pourront être tenues responsables du retard dans l'exécution de leurs obligations ou de leurs inexécutions, lorsque le retard ou l'inexécution sera imputable à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre Partie à compter de la date à laquelle elle sera en mesure de constater que l'évènement de force majeure le mettra dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'évènement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure devait se poursuivre au-delà de cinq (5) mois, les Parties se réuniront afin de décider des modalités de résiliation de la présente Convention, sans que cela puisse entraîner des dommages et intérêts pour la Partie lésée.